

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 02 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze février, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : M. Colin, C. Teinturier, V. Lombart, E. Schaeffer, E. Azzalini, S. Gauthier, Y. Gallois, J.M. Denis, F. Boutillier, M.R Desprez, G. Pirot.

Absent excusé : M.C George (pouvoir à C. Teinturier).

Absent : J. Pinet

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ventilation 2019 du compte « fêtes et cérémonies »

Délibération N°01

Sur recommandations du Trésorier, Monsieur le Maire explique que pour les dépenses inscrites au compte 6232, il convient de prendre une délibération autorisant les dépenses se rapportant aux fêtes et cérémonies organisées en 2019 et fixant les principales caractéristiques de ces dépenses.

Pour 2019, les dépenses engagées et prévues concernent :

- La cérémonie des Vœux du Maire (vin d'honneur)
- La fête patronale de Senard (vin d'honneur)
- La fête des familles de Triaucourt (vin d'honneur et feu d'artifice)
- Animations Bibliothèque municipale
- Fête de l'étang ;
- La cérémonie du 11 novembre (achat d'une gerbe, vin d'honneur...)
- Repas des Aînés (repas à l'Auberge Au Bon Seuil)
- Divers (frais de pavoisement, dépenses imprévues...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée supra.

Décision budgétaire pour paiement factures d'investissement

Délibération N°02

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que deux factures de travaux d'électricité sont en attente de règlement.

Or, ces travaux d'investissement n'étant rattachés à aucune opération budgétaire existante, ils ne peuvent être payés au moyen des restes à réaliser.

Afin de pouvoir effectuer le règlement sans devoir attendre le vote du BP 2019, le Maire propose conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales d'ouvrir des crédits à l'article 2135 chapitre 21 pour la somme de 4125,00 euros correspondant au quart des crédits 2018 prévus au chapitre 21 (pour mémoire 16 500,00 euros).

Travaux de requalification du Bourg Centre – Tranche 2 **Demande d'accompagnements financiers**

Délibération N°03

Dans le cadre de l'étude financière de la tranche 2 de l'opération de requalification du Bourg Centre, il convient de solliciter les différents partenaires financiers potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, GIP Objectif Meuse, FUCLEM, Syndicat Mixte Germain Guérard, Syndicat d'Electrification...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, l'engagement de la Commune dans le projet de requalification du Bourg Centre et autorise le Maire à :

- rechercher tous les moyens de financement possible ;
- signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Travaux de requalification du Bourg Centre – Tranche 2 **Demande de subvention FUCLEM**

Délibération N°04

Madame (Monsieur) le maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de requalification du Bourg centre relatifs à la 2^{ème} tranche incluant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement du réseau électrique concédé à ENEDIS.

Il rappelle au Conseil Municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

La Commune peut solliciter la FUCLEM pour une aide financière concernant les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement concédés réalisés sous-maîtrise d'ouvrage ENEDIS.

Avant tout commencement de travaux, la Commune doit soumettre le projet de l'opération concernée en présentant un dossier à la FUCLEM (Chiffrage du projet, plan du réseau existant à dissimuler et plan du réseau projeté) accompagné d'une délibération du conseil municipal de demande de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le dossier présenté et son mode de financement ;

SOLLICITE une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;

S'ENGAGE à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

DÉLIBÉRÉ en séance les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prescrites par les articles L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions diverses

Pôle médical

Le docteur KOWALIK a annoncé qu'il faisait valoir ses droits à retraite à compter du 1^{er} juillet 2019. Le docteur MATHIS quant à lui, ne souhaite pas poursuivre l'activité seul. En conséquence la SCM Aire Argonne a dénoncé son bail. La CODECOM a été alertée. Elle doit recruter un bureau d'études, afin d'établir un diagnostic et de définir une stratégie à l'échelle du territoire. Les résultats du diagnostic doivent être rendus fin juillet.

Remplacement agent communal

Monsieur THOMAS a annoncé qu'il souhaitait faire valoir ses droits à retraite à compter du 1^{er} novembre 2019. Au vu des besoins de la commune en matière d'entretien, il conviendra de recruter un nouvel agent pour lui succéder.

Travaux bourg centre

- Etat d'avancement tranche 1

Le réseau d'eau est basculé sur le nouveau réseau. Les travaux afférents aux réseaux secs sont réalisés et les raccordements électriques seront exécutés mi-mars. La pose des pavés a débuté. La date de fin des travaux de la tranche 1 est prévue pour juin 2019.

- Réflexion – préparation tranche 2

Des demandes de subventions ont été déposées pour déterminer si la commune disposera du financement pour entreprendre la 2^e tranche des travaux de requalification du bourg centre. L'estimation de cette nouvelle tranche s'élève à 334 000 euros H.T (sans enfouissement des réseaux). Les subventions devraient atteindre 70% des dépenses totales.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches utiles.

Vente de bois

Deux lots n'ont pas encore été vendus. Un lot a été vendu plus cher que le prix de retrait. Il subsiste 30 chênes sur la parcelle 2. Le Conseil municipal a décidé de couper ces chênes en 2019.

Fête des Familles

Tous les forains ont accepté de renouveler leur participation. Il est prévu qu'un feu d'artifice soit tiré dans les mêmes conditions.

Subventions aux associations

Dans le cadre de la prochaine attribution de subventions aux associations, il leur a été demandé de transmettre un bilan financier et des activités 2018 ainsi qu'un prévisionnel pour 2019.

Appartements communaux

Depuis le 15 février, le logement de Senard est loué. Par ailleurs, celui situé au 1, bis rue Commandant Laflotte est à louer.

Jeux intervillages

Cette année les jeux inter villages se dérouleront à Rembercourt. La commune a été sollicitée pour participer. La demande a été transmise aux associations locales.

Fin de la séance.

M. COLIN Michel	Mme TEINTURIER Catherine	Mme GEORGE Marie-Cécile	M. LOMBART Vincent
		Absente (pouvoir à C.Teinturier)	
Mme BOUTILLIER Florence	M. GALLOIS Yves	M. SCHAEFFER Enrico	M. DENIS Jean-Marie
M. PINET Julien	Mme DESPREZ Marie-Rose	Mme GAUTHIER Sandrine	M. PIROT Gérard
Absent			
M. AZZALINI Eric			